



Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 19 février 2019

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2018

Le procès-verbal du 17 décembre 2018 est accepté par 49 oui, 0 non et 0 abstention

2. Développement et vote de la motion de Fabien Kuchler (PLR) "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie"

La motion demande que la Municipalité modifie et complète "le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelable" afin que celui-ci soit en phase avec la politique énergétique de la ville, quitte à devoir prendre les mesures organisationnelles qui s'imposent pour y arriver.

La motion est acceptée par 36 oui, 17 non et 0 abstention.

3. Développement et vote du postulat du groupe PDC "Création d'un musée d'archéologie sur la commune de Sion"

Le postulat demande qu'au vu des récentes découvertes archéologiques et du patrimoine déjà mis à jour sur le sol de la commune de Sion, les services communaux étudient l'opportunité de créer un musée dédié à l'archéologie afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine inestimable que les hasards des chantiers divers et variés ont découvert. Pour ce faire, il est souhaitable que la Municipalité collabore avec le Canton.

Le postulat est accepté par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

4. Développement et vote de la motion de Mathieu Gachnang (PDC) "En vue de l'établissement d'un règlement des parcs et jardins de la commune de Sion"

La motion demande à la Municipalité d'établir un règlement concernant les parcs et jardins situés sur la commune de Sion. Ce dernier aura pour but d'édicter des règles claires concernant notamment la consommation d'alcool, le littering ou la sécurité à l'intérieur desdits parcs et jardins.

La motion est refusée par 29 non, 23 oui et 1 abstention.

5. Développement et vote du postulat du groupe PDC "Pour une égalité des chances en matière d'informatique dans les classes primaires et secondaires sédunoises"

Le postulat demande à la Municipalité d'inventorier les moyens informatiques mis à disposition des élèves et, le cas échéant de faire une proposition d'achat de matériel informatique afin que ces derniers bénéficient des mêmes chances qu'offrent d'autres communes valaisannes.

Le postulat est accepté par 38 oui, 9 non et 6 abstentions.



6. Présentation de la liaison "Plaine-Montagne"

TéléSion, société appartenant à la ville de Sion, à la bourgeoisie de Sion et à six communes (Hérémente, Vex, Veysonnaz, Nendaz, Riddes et Bagnes) vont déposer une demande de concession à l'Office fédéral des transports pour une liaison par câble reliant Sion et les Mayens de l'Ours.

En parallèle, la Municipalité et les communes de Vex, Veysonnaz et Nendaz vont adresser une demande de reconnaissance en transport régional voyageurs (TRV) afin d'intégrer la liaison câblée dans le réseau des transports publics du coteau. En cas d'acceptation, la Confédération soutiendrait l'investissement, devisé à environ 24 millions, à 50% à fonds perdus, le Canton à 35% sous forme d'un prêt sans intérêt. De plus les frais de fonctionnement d'environ 830'000 francs par année seraient subventionnés à 63% par la Confédération et à 32% par le Canton.

Une nouvelle ligne de bus serait mise en service. Elle desservirait Les Collons, les hauts des Agettes, les Mayens de l'Ours, Veysonnaz et Basse-Nendaz. La ligne actuelle Sion-les Mayens de l'Ours serait supprimée.

Le calendrier suivant est envisagé :

- février 2019 : dépôt d'un pré-dossier
- été 2019 : dépôt du dossier définitif
- mars 2020 : obtention de la concession et de l'autorisation de construire
- juin 2020 : début des travaux
- décembre 2021 – début 2022 : mise en exploitation

La station de départ se situera au niveau du bâtiment actuel du Nouvelliste. Une station intermédiaire sera aménagée aux Mayens de l'Ours et fera la jointure avec la station de départ de la télécabine actuelle des Mayens de l'Ours-Thyon 2000.

7. Présentation du pôle musique

La Haute Ecole de musique (HEMU), le conservatoire cantonal, l'école de jazz et musique actuelle (EJMA) et l'Harmonie municipale seront regroupés sur le site de la Sitterie, dans les bâtiments occupés actuellement par la HES-SO. Un pôle musical d'environ 1300 étudiants sera donc créé permettant une mutualisation des services et des infrastructures. En effet, le 30% des surfaces peut être mutualisé.

Les locaux de la Sitterie seront libérés en septembre 2020. Une année à deux ans de travaux sont prévus. L'installation du pôle musical pourrait donc être réalisé au plus tôt en 2021.

8. Présentation du plan directeur communal

Le plan directeur communal est un document de référence qui détermine une vision du territoire et les moyens d'y parvenir. Il sert de pilotage pour les autorités sur des points stratégiques. Il comprend différentes parties : d'abord un état des lieux du territoire et ensuite les diverses stratégies définies en matière urbanistique, en matière de mobilité, de paysages, de tourisme,



VILLE DE SION
CONSEIL GÉNÉRAL

d'économie et d'énergie ainsi qu'un focus sur certains sites stratégiques. Une première version a été adoptée en 2012 par le Conseil général. Une version 2 a été élaborée depuis 2014 notamment suite à la fusion avec Salins et les Agettes, le projet de la 3^{ème} correction du Rhône, le projet Agglo Valais central, le volet stratégie énergétique ou encore le développement prévu de certaines parties de la ville (Ronquoz 21, Mayens de l'Ours, Champsec-Vissigen).

Ce dossier complété est aujourd'hui déposé au Conseil général dans l'intention de l'adopter comme la poursuite d'une ligne de conduite du développement territorial séduinois.

9. Crédits supplémentaires 2018/21-38 : rapports de la commission de gestion

Les crédits 2018 nos 21 à 38 pour un montant de 2'970'000 francs sont des crédits liés. Il n'y a donc pas eu de vote à la commission de gestion concernant ces objets.

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz